

MÉMOIRE AU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

ÉTUDE SUR LE SYSTÈME CANADIEN DE PERCEPTION DES RECETTES FÉDÉRALES

14 AVRIL 2008



feiSM

financial executives
international
dirigeants financiers internationaux

canada

Le 9 avril 2008

**Monsieur Rob Merrifield
Président
Comité permanent des Finances
de la Chambre des communes
Ottawa, Canada
K1A 0A6**

Monsieur,

Dirigeants financiers internationaux Canada (DFIC) a le plaisir de répondre à l'invitation que lui a faite le Comité permanent des Finances (FINA) de la Chambre des communes de présenter un mémoire dans le cadre de son étude des politiques fiscales canadiennes. Notre organisation, qui représente quelque 2 100 hauts dirigeants financiers du Canada, est très consciente du rôle joué par le régime fiscal de notre pays pour favoriser l'épargne et l'investissement, l'innovation, la productivité, l'initiative, la croissance de l'économie ainsi que le bien-être économique et social de l'ensemble des Canadiens.

Nous abordons dans le présent mémoire quatre principes généraux jugés indispensables à la création d'un contexte économique viable et d'un système de perception des recettes par l'entremise desquels aussi bien les sociétés que les particuliers supportent leur juste part du fardeau fiscal. Ces principes sont la compétitivité, l'efficacité (l'impact sur la productivité, notamment) et l'obligation de rendre compte des dépenses fédérales.

COMPÉTITIVITÉ

Dans l'économie mondiale actuelle, la compétitivité est essentielle à la prospérité à long terme et dans certains cas, à la survie des entreprises canadiennes. Elle suppose l'utilisation la plus efficace possible des ressources, notamment le capital et la main-d'œuvre selon le degré souhaité de qualité du produit, l'accès au capital nécessaire pour investir dans des machines et de l'équipement modernes, des taux de productivité plus élevés ainsi que de meilleurs programmes de formation. La compétitivité exige l'accès aux études récentes et la capacité de tirer parti du développement de produits novateurs. Elle nécessite également l'accumulation de masses critiques de main-d'œuvre et de capitaux d'investissement de même que l'accumulation et la conservation par les sociétés de suffisamment de recettes pour prendre de l'expansion et moderniser leurs installations de fabrication. Par ailleurs, en raison des changements démographiques, le Canada est confronté à une grave pénurie de main-d'œuvre. Nous devons attirer et garder les meilleurs et les plus brillants éléments qui possèdent le savoir faire voulu pour accroître la productivité et la compétitivité. Il faut en outre réussir à mieux soutenir la concurrence non seulement à l'échelle canadienne mais également à l'échelle internationale.

DFIC félicite le gouvernement fédéral pour deux initiatives prises récemment, qui à notre avis contribueront à accroître la compétitivité du Canada :

- L'abaissement de 1 p. 100 du taux d'imposition des sociétés en 2008 suivi de réductions annuelles jusqu'en 2012, qui ramèneront à 15 p. 100 le taux fédéral;
- La mesure législative récente qui élimine les retenues d'impôt à la source sur les paiements d'intérêt à compter du 1er janvier 2008.

Ces mesures prometteuses, qui font pendant à celles adoptées par d'autres pays, renforcent l'engagement du gouvernement à accroître la productivité du Canada. Elles contribuent à l'atteinte de l'objectif plus général d'amélioration du bien-être économique et social des Canadiens et de la capacité de notre pays à soutenir la concurrence internationale.

Nous prions instamment le gouvernement de prévoir des mécanismes pour appuyer les entreprises canadiennes qui créent des retombées économiques, d'encourager leur expansion à l'échelle mondiale et d'améliorer le climat commercial au pays. Un régime fiscal favorable est indispensable pour accroître la compétitivité de l'économie canadienne.

DFIC recommande au Comité de presser le gouvernement de réduire la retenue à la source qui s'applique aux dividendes versés à des non résidents suivant le modèle 5 p. 100/15 p. 100 privilégié dans la négociation de la plupart des nouveaux traités.

L'élimination des retenues d'impôt à la source offrira aux entreprises canadiennes un accès moins coûteux aux marchés financiers internationaux. Il existe un lien très étroit entre l'élimination des retenues d'impôt sur les intérêts et les dividendes, et l'accroissement de l'investissement direct à l'étranger et la libre circulation des capitaux.

Les retenues d'impôt à la source constituent en effet un obstacle à la libre circulation des capitaux. Au sein de l'Union européenne, par exemple, la directive concernant le régime fiscal applicable aux sociétés mères et aux filiales d'États membres supprime les retenues à la source sur les paiements de dividendes. Les États-Unis, qui sont une importante source de capitaux d'investissement pour les entreprises canadiennes et qui en sont également le premier bénéficiaire, a négocié un taux de retenue fiscale nul depuis 2003 aux termes des traités visant les paiements de dividendes. Nous estimons que le Canada devrait s'efforcer d'éliminer les retenues d'impôt à la source, en particulier sur le paiement de dividendes.

Les retenues d'impôt sur les dividendes nuisent au financement par emprunt au Canada, ce qui peut créer des problèmes en ce qui concerne les règles relatives à la capitalisation restreinte pour de nombreuses entreprises canadiennes sous contrôle étranger, et accroître de manière générale les coûts liés à l'émission d'actions par rapport à ceux occasionnés par un emprunt. L'élimination des retenues d'impôt sur les dividendes accroîtrait grandement la capacité des entreprises canadiennes d'attirer des capitaux étrangers et de soutenir la concurrence.

DFIC recommande au Comité de demander au gouvernement d'encourager les entreprises canadiennes à rehausser les compétences et les qualifications de la main-d'œuvre canadienne, et, à cette fin :

- a) **d'élargir la définition actuelle des frais d'études et de formation admissibles;**
- b) **d'instaurer un crédit d'impôt remboursable pour les études et la formation menant à un diplôme.**

Afin de favoriser la création d'un groupe de champions mondiaux de la formation continue, DFIC recommande au Comité de presser le gouvernement de créer un centre de formation continue en milieu de travail.

Les gouvernements ont l'habitude de faire valoir les avantages de la formation continue et du perfectionnement professionnel. Les entreprises canadiennes ont pour leur part besoin de personnel hautement compétent et qualifié afin d'accroître leur productivité. Une productivité accrue repose bien sûr sur un effectif possédant une excellente formation. La formation sur place est particulièrement importante pour assurer le perfectionnement des employés des services techniques, notamment les services informatiques.

Nous prions le gouvernement de favoriser davantage la création de postes de champions de la formation continue et d'appuyer publiquement les sociétés reconnues dans le monde entier pour leurs méthodes novatrices de perfectionnement des compétences.

Les incitatifs fiscaux sont plus efficaces lorsqu'ils sont ciblés de manière à obtenir des résultats précis, et les entreprises répondent à ceux qui ont des retombées positives sur leurs activités. Les crédits d'impôt soigneusement conçus (p.ex. la déduction accordée aux petites entreprises) ont donné les résultats escomptés. Un crédit pour la formation de la main-d'œuvre encouragera les entreprises à accroître leurs dépenses dans ce domaine crucial. Il convient donc d'évaluer l'efficacité de ce crédit d'impôt remboursable pour s'assurer qu'il a des avantages nets.

Il est impératif de créer un centre de formation permanente dans une grande université ou un collègue communautaire reconnu pour accroître le nombre de programmes de formation sur place et rehausser les compétences acquises dans les établissements d'enseignement technique et professionnel au Canada. Le centre proposé réunirait l'information voulue sur tous les programmes de formation continue en milieu de travail au Canada, tiendrait des conférences, des colloques et des ateliers et publierait des articles sur les pratiques exemplaires dans le secteur de l'éducation permanente. Le gouvernement fédéral n'aurait qu'à verser une petite subvention initiale car l'ensemble des dépenses serait financé au moyen de dons au centre.

DFIC recommande au Comité de presser le gouvernement :

- a) d'accélérer la réduction du taux d'imposition des sociétés annoncée;**
- b) de réduire les trop nombreux avantages fiscaux qui ne sont pas neutres afin de normaliser les taux réels dans les divers secteurs industriels;**
- c) d'encourager les provinces à normaliser leur structure de taux d'imposition des sociétés et à éliminer l'impôt sur le capital encore appliqué par les provinces.**

Le taux réglementaire, c'est-à-dire le taux de base fixé par la législation fiscale, occupe une place prépondérante dans le débat sur le taux d'imposition des sociétés. L'élément le plus important est toutefois le taux d'imposition réel, c'est-à-dire le taux exact payé par les entreprises. On prévoit que l'actuel taux d'impôt fédéral sur le revenu des entreprises au Canada, qui est de 22 p. 100, sera ramené à 15 p. 100 d'ici 2012. DFIC félicite le gouvernement de ces réductions et de l'élimination de la taxe fédérale des sociétés et de l'impôt sur le capital, annoncées antérieurement.

Certaines sociétés réduisent maintenant leur fardeau fiscal en demandant l'amortissement accéléré, la déduction pour des bénéfices de fabrication et de transformation, les crédits d'impôt à l'investissement et d'autres crédits encore. Il y a donc d'importants écarts entre les taux d'imposition des différentes industries au Canada.

Alors que les écarts de taux réels au fédéral sont liés à l'admissibilité à certaines réductions de taux, on constate une plus grande disparité lorsque les taux provinciaux d'imposition des sociétés et les crédits provinciaux sont pris en compte.

Au Canada, l'impôt des sociétés doit permettre aux entreprises de chez nous de soutenir la concurrence internationale et d'attirer des investissements étrangers directs. À cet égard, le taux d'imposition réel est encore trop élevé au Canada. De nombreux pays ont réduit considérablement le taux d'imposition des sociétés afin d'attirer des capitaux de plus en plus mobiles. DFIC continue de préconiser de nouvelles réductions du taux d'imposition des sociétés afin d'accroître la compétitivité du Canada.

L'Institut C.D. Howeⁱ estime que d'ici 2012, les taux d'imposition réels sur l'investissement de capitaux (sur le revenu, les taxes à la consommation et les autres taxes touchant le capital) différeront dans les différentes régions du Canada en fonction de l'industrie. En Ontario, le taux d'impôt des sociétés se situera par exemple entre 21,7 p. 100 (secteur de l'exploitation forestière) et 40,8 p. 100 (secteur des communications). Le secteur des services est particulièrement touché par les écarts entre les taux réels. Au Canada, le taux d'impôt sur le revenu des sociétés est le seizième plus élevé parmi les 30 pays de l'OCDE, mais il figure en dixième place pour ce qui est des taux réels.

Parmi les pays occidentaux, l'Irlande est sans doute celui qui a le plus réduit son taux d'imposition des sociétés, qui a reculé de 24 à 12,5 p. 100. D'après des statistiques récentes de l'OCDEⁱⁱ, le PIB du pays est passé de 130 milliards de \$ US en 2002 en 161 milliards de \$ US en 2005; le taux de croissance réelle du PIB se situait entre 4 et 5,5 p. 100; le nombre d'emplois a augmenté et la proportion du PIB consacrée à la recherche-développement a aussi progressé. La dette publique en proportion du PIB a augmenté (en 2005, le ratio était de 1,09 p. 100, ce qui est relativement peu élevé), mais les recettes fiscales continuent chaque année d'augmenter en proportion du PIB depuis la réduction du taux d'impôt de base des sociétés.

EFFICACITÉ

Le terme « efficacité » renvoie aux moyens mis en œuvre pour qu'une mesure fiscale atteigne les buts et objectifs visés, et à ce qu'elle coûte sur le plan de l'administration et de l'observation par rapport aux recettes fiscales. Un régime fiscal est jugé inefficace lorsqu'il nuit au libre choix des personnes ou accroît indûment le coût du fardeau de l'observation des règles fiscales que doivent supporter les contribuables. Sur le plan de l'efficacité, un régime fiscal simple est souhaitable. Lorsqu'on évalue une mesure fiscale ou l'un des éléments du régime, il faut se poser les questions suivantes :

- La mesure augmente-t-elle les recettes prévues ou produit-elle le comportement social ou économique recherché?
- Facilite-t-elle l'application de la politique fiscale aux fins de la stabilisation et de la croissance économique? Des mesures qui cadrent bien avec la politique fiscale globale sont plus souhaitables, car elles atteignent généralement l'objectif fixé de manière plus efficace.
- Lorsqu'on recourt à la politique fiscale à d'autres fins, est-il possible, ce faisant, de nuire le moins possible à l'équité du régime?

À notre avis, de nombreux éléments du régime fiscal canadien ne respectent pas un ou plusieurs de ces critères.

Le régime actuel est trop complexe. C'est un ensemble de mesures fiscales et de règles disparates qui se chevauchent et auxquelles s'ajoutent les pratiques administratives de l'Agence de revenu du Canada. Trop souvent, les fiscalistes et les administrateurs fiscaux se servent de notes techniques détaillées pour évaluer la portée d'un grand nombre de mesures budgétaires. Par conséquent, les coûts d'observation du régime sont excessifs.

Les entreprises et les particuliers ont besoin d'une stabilité et d'une cohérence plus grande en ce qui a trait à l'élaboration et à l'administration des règles fiscales. DFIC est d'avis que l'économie canadienne croîtra beaucoup plus rapidement lorsque les personnes compétentes affectées aux stratégies de réduction de l'impôt des sociétés et de l'impôt des particuliers s'intéresseront aux projets de création d'entreprises. D'autres pays ont mis en place un régime fiscal plus simple que le nôtre, et des investisseurs non résidents le signalent lorsqu'ils sont aux prises avec les innombrables règles fiscales appliquées par le

14 AVRIL 2008

Canada et les différentes provinces. Voici trois exemples de cette complexité et des recommandations pour y remédier.

DFIC recommande de conserver seulement dix catégories de déductions pour amortissement (DPA) comme l'ont fait de nombreux pays européens. Un amortissement accéléré de certains éléments d'actif pourrait être prévu dans deux ou trois de ces catégories.

Cette mesure n'aurait pas d'incidence sur les recettes.

Les règlements qui régissent la DPA sont trop complexes. Il existe en effet 38 catégories d'amortissement progressif et de nombreuses catégories d'amortissement accéléré. En outre, de nombreux actifs semblables figurent dans plusieurs catégories. Dans chaque budget fédéral, on trouve de nouvelles catégories d'amortissement accéléré ou des modifications apportées aux règles relatives aux catégories existantes. On cherche assurément à changer certains comportements en jonglant sans cesse avec les règlements qui régissent la DPA, mais le régime actuel est excessivement complexe sur le plan de l'observation.

DFIC recommande au gouvernement fédéral de préconiser, de concert avec ses partenaires provinciaux, l'adoption d'une taxe de vente nationale harmonisée (TVH).

Nous invitons le gouvernement fédéral à participer à la « promotion » conjointe d'une TVH nationale auprès de la population des provinces qui perçoivent actuellement une taxe de vente provinciale (TVP), afin de vaincre une éventuelle résistance à l'adoption par les provinces d'une TVH générale. Nous encourageons par ailleurs le gouvernement à offrir une aide financière aux provinces pour compenser l'adoption d'une telle taxe.

De nombreuses sociétés canadiennes font des affaires dans différentes provinces. Les grandes sociétés sont probablement présentes dans les dix provinces et dans un ou plusieurs territoires. Or, les taux des taxes de vente diffèrent d'une province à l'autre. En outre, dans certaines provinces, l'assiette fiscale de la TPS et de la TVP n'est pas la même, ce qui exige de la part des entreprises un investissement substantiel dans l'acquisition de connaissances. Les inscrits aux fins de la taxe de vente supportent des coûts d'observation indus car ils doivent soumettre des déclarations de taxes de vente à diverses autorités taxatrices.

L'Exposé économique de 2007 fait l'observation suivante au sujet des provinces qui n'ont pas harmonisé leur taxe de vente (l'Île du Prince Édouard et les provinces situées à l'ouest du Québec) : *L'harmonisation avec la TPS constitue la mesure ayant le plus grand impact que les provinces concernées pourraient adopter pour améliorer la compétitivité du régime fiscal à l'échelle de leur province et de l'ensemble du Canada.* Le Fonds monétaire international (FMI)ⁱⁱⁱ a indiqué que l'économie canadienne gagnera en vigueur lorsque les provinces et les territoires réduiront leur taux marginal effectif d'imposition du capital. Cet objectif peut être atteint en partie par l'harmonisation des taxes de vente.

DFIC recommande de ne pas réduire la TPS en-deçà du niveau actuel, car il faudrait trouver d'autres sources de recettes ou réduire les dépenses pour combler le manque à gagner.

Les entreprises situées dans les provinces qui n'ont pas harmonisé leur taxe de vente ne peuvent pas recouvrer la taxe de vente qu'elles paient sur leurs intrants, estimée à 8 milliards de dollars^{iv}, ce qui n'est pas le cas pour la TVH. Une plus grande harmonisation des taxes de vente provinciales avec la TPS accroîtrait la concurrence, réduirait les tracasseries administratives ainsi que les frais d'observation et d'administration car les contribuables et les provinces auraient à traiter seulement avec une seule autorité taxatrice. La réduction subséquente du fardeau de la TPS se traduirait par un abaissement des coûts pour les consommateurs.

Le passage à une taxe nationale à la consommation assure des recettes stables en périodes d'expansion ou de récession, ce qui n'est pas le cas de l'impôt des sociétés. Malgré les taux relativement faibles des taxes à la consommation au Canada (par rapport à celles imposées à Europe^v), les recettes perçues sont considérables et ont augmenté régulièrement depuis l'instauration de la TPS, pour atteindre un sommet de 33 milliards de dollars avant les récentes baisses de taux. Depuis que l'harmonisation a été proposée, en 1997^{vi}, les revenus ont progressé dans les provinces qui ont adopté cette mesure.

Une taxe de vente harmonisée contribue à l'efficacité du régime fiscal. Elle comporte en soi peu de restrictions et est facile à administrer. Elle est en outre moins sujette à l'évitement fiscal. Une taxe de vente harmonisée réduit par ailleurs les frais administratifs parce que le coût net à déboursier pour obtenir un dollar en recettes fiscales est moins élevé que pour les autres taxes, soit quelques cents par dollar^{vii}.

Dans les provinces de l'Atlantique, l'harmonisation n'a apparemment pas occasionné une augmentation des prix à la consommation, car la productivité accrue des entreprises et la réduction des coûts d'observation ont profité aux consommateurs.

DFIC recommande au Comité de presser le gouvernement de mettre en place la déclaration d'impôt unique pour les groupes ou un système de transfert des pertes fiscales.

En occident, le Canada est le seul pays industrialisé qui n'autorise pas la déclaration d'impôt unique pour les groupes. Aux États-Unis et au Mexique (nos partenaires de l'ALENA) et dans de nombreux pays d'Europe, un groupe de sociétés peut en effet présenter une seule déclaration d'impôt. Dans d'autres pays tels le Royaume-Uni, l'Irlande et l'Australie, on a mis en place un système de transfert des pertes fiscales. De nombreux pays qui sont entrés récemment dans l'Union européenne ont adopté soit la déclaration unique ou une disposition de transfert des pertes fiscales. Une étude menée par DFIC^{viii} montre que certaines sociétés canadiennes consacrent chaque année plus de 1 000 personnes-heures ou plus de 500 000 \$ en honoraires versés à des spécialistes, ou les deux, pour l'élaboration de stratégies fiscales dont le seul objectif pourrait être atteint plus efficacement par une déclaration unique ou par un système de transfert des recettes fiscales. Bon nombre de ces stratégies sont examinées de très près par l'Agence de revenu du Canada ou par les cours de l'impôt avant d'être approuvées, ce qui occasionne des coûts supplémentaires.

La mise en œuvre de la présente proposition réduira les coûts d'observation des groupes de sociétés canadiennes. Nous sommes conscients que dans l'immédiat, elle pourrait donner lieu à une perte de recettes fiscales, mais nous tenons à souligner que cette perte ne constitue pas une réduction permanente des recettes fiscales provenant des sociétés.

Nous prévoyons que les provinces formuleront des objections à la proposition, mais nous estimons néanmoins que c'est ce qu'il convient de faire pour accroître l'efficacité du régime fiscal canadien. Même si les provinces n'approuvent pas la déclaration d'impôt unique pour les groupes, il serait tout de même avantageux de mettre en œuvre la proposition à l'échelle fédérale seulement.

DÉPENSES FÉDÉRALES

L'administration publique prend de l'expansion! Les dépenses du gouvernement fédéral ne sont pas liées directement à son système de perception des recettes; elles ont néanmoins une incidence directe sur le système fiscal car le gouvernement doit percevoir les fonds nécessaires pour payer les dépenses engagées et rembourser la dette nationale. Nous trouvons encourageantes les initiatives prises récemment par le gouvernement fédéral pour réduire à 25 p. 100 le ratio de la dette fédérale au PIB d'ici 2011-2012; le nouveau système de gestion des dépenses qui permettra d'assurer l'équilibre entre les dépenses fédérales et

la croissance économique; la mesure législative qui fixe des limites explicites aux programmes dont une partie des frais est prise en charge par les provinces.

Nous avons fait les constatations suivantes : a) en 2006-2007, les dépenses fédérales au titre des programmes sont revenues au niveau de 1997-98, qui s'établissait à 13 p. 100 du PIB; b) en 2006-2007, les dépenses budgétaires ont atteint un sommet. Or, une telle évolution ne favorise pas une gestion responsable des ressources financières du gouvernement fédéral. Une augmentation des dépenses est cependant justifiée lorsque des améliorations nécessaires sont apportées aux infrastructures économiques et sociales du Canada.

Grâce à la réduction de la dette et à une baisse des taux d'intérêt, les coûts du service de la dette ont reculé de 47 à 43 milliards de \$ au cours des dix dernières années. La proportion du PIB accaparée par les intérêts sur la dette nationale, ainsi que les dépenses budgétaires consacrées au paiement des intérêts sur la dette continuent de diminuer, mais de futures hausses des taux d'intérêt ou une augmentation des dépenses fédérales pourraient stopper cette tendance. Une stratégie énergique de réduction de la dette abaissera les intérêts au cours des prochaines années, ce qui procurera plus de ressources pour des réductions d'impôt ou pour des augmentations nécessaires aux dépenses de programme. Il est crucial de limiter les dépenses car la démographie à une grande incidence sur les dépenses fédérales.

DFIC recommande au Comité de demander instamment au gouvernement de prendre les mesures suivantes :

- a) Continuer de surveiller les dépenses fédérales et encourager la limitation des dépenses;**
- b) respecter l'échéancier de réduction de la dette, qui prévoit d'affecter au service de la dette la plus grande partie de l'excédent annuel consacré au remboursement de celle-ci;**
- c) réaffecter des fonds pour accroître les investissements fédéraux dans des infrastructures qui stimuleront la croissance économique. Les transports, la recherche-développement et l'éducation postsecondaire sont au nombre des secteurs qui bénéficieraient d'une augmentation des dépenses au chapitre des infrastructures.**

ⁱ Chen, D., « Flaherty's Missed Opportunity », Institut C.D. Howe, document d'information électronique, 18 décembre 2007.

ⁱⁱ Statistiques de l'OCDE (www.stats.oecd.org). Téléchargées le 30 mars 2008.

ⁱⁱⁱ Ministère des Finances, Conclusions préliminaires de la mission de consultation au titre de l'article IV menée au Canada par le Fonds monétaire international (FMI) pour 2008, Communiqué, 12 décembre 2007 (www.fin.gc.ca/news07/date/07-104_1e.html). Téléchargé le 4 avril 2008.

^{iv} Des études montrent que selon les estimations ontariennes, la composante de la TVP équivaut à environ 40 p. 100 des recettes de cette taxe. En utilisant cette proportion comme repère, on évalue à quelque 9 milliards de \$ le fardeau de la TVP. Le montant perçu auprès des secteurs non commerciaux est évalué à environ 1 milliard de \$ (Smart, M., Institut C.D. Howe. Commentaire #253. « Lessons in Harmony : What Experience in the Atlantic Provinces Shows About the Benefits of a Harmonized Sales Tax », juillet 2007.

^v Lorsque les taux médians sont de 19-20 p. 100.

^{vi} Les taxes à la consommation en Nouvelle-Écosse, une province qui a harmonisé sa taxe de vente, sont passées de 752,4 millions de \$ en 1996-1997 (année précédant l'harmonisation) à environ 1 095 millions de \$ en 2007-2008 (Nova Scotia Assumptions and Schedules, 2007-2008).

^{vii} Les États-Unis, dans une brève étude de la TVA en 2005, ont estimé que le coût total du régime fiscal américain pour l'économie se chiffrait à quelque 1,20 \$ pour chaque dollar d'impôt perçu.

^{viii} Gorman, F. Barry, « Corporate Group Reporting : An Old Chestnut Worth Revisiting? », mémoire présenté par DFIC au Comité permanent des finances de la Chambre des communes en septembre 2002.

CONCLUSION

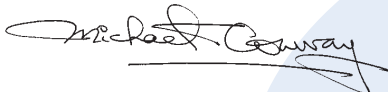
DFIC félicite le Comité d'avoir entrepris cet examen du régime fiscal. Nous estimons qu'il donnera lieu à des changements d'orientation du régime qui contribueront à l'atteinte de nos objectifs communs, à savoir : accroître la compétitivité du Canada et l'efficacité du régime fiscal, et limiter l'augmentation des dépenses fédérales qui ne contribuent pas à la croissance économique ou à une amélioration du niveau de vie de l'ensemble des Canadiens.

DFIC encourage le Comité à tenir compte de l'ensemble des provinces et des territoires dans son étude afin qu'une politique fiscale équitable et concurrentielle soit appliquée dans l'ensemble du Canada.

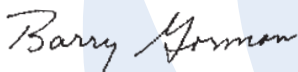
DFIC recommande sans réserve au Comité d'encourager le gouvernement à envisager un examen régulier, officiel et détaillé du régime fiscal semblable à celui visant la *Loi sur les banques*.

Nous remercions le Comité de nous avoir permis de présenter des recommandations sur les mesures visant à accroître les recettes au Canada. Nous serons heureux de poursuivre notre collaboration avec le Comité et le gouvernement afin que le Canada conserve les plus hauts niveaux possibles de compétitivité et de croissance économique, dans l'intérêt de tous les Canadiens.

Respectueusement soumis,



Michael Conway, CA, ICD.D
Directeur général et président national
Dirigeants financiers internationaux Canada



Barry Gorman, PhD, CA, TEP
Président, Comité de la fiscalité
Dirigeants financiers internationaux Canada

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS DE DFIC

Compétitivité

Afin d'accroître la compétitivité, DFIC recommande au Comité de presser le gouvernement de :

- a) Réduire les retenues à la source qui s'appliquent aux dividendes versés à des non-résidents selon le modèle 5 p. 100/15 p. 100.
- b) Élargir la définition des frais d'études et de formation admissibles.
- c) Instaurer un crédit d'impôt remboursable pour les études et les formations menant à un diplôme.
- d) Créer un centre de formation continue en milieu de travail.
- e) Accélérer les réductions des taux d'imposition des sociétés qui ont été annoncées.
- f) Éviter la multiplication des avantages fiscaux non neutres.
- g) Encourager les provinces à normaliser leur structure de taux d'imposition des sociétés et éliminer les impôts provinciaux sur le capital qui sont encore perçus.

Efficacité

Afin d'accroître l'efficacité du régime fiscal, DFIC recommande au Comité de presser le gouvernement :

- a) De conserver seulement dix catégories de déductions pour amortissement.
- b) D'adopter une taxe de vente nationale harmonisée, de concert avec les provinces.
- c) De ne pas réduire la TPS en-deçà de son niveau actuel.
- d) D'adopter la déclaration d'impôt unique pour les groupes ou un système de transfert des pertes fiscales.

Dépenses fédérales

Afin de limiter les dépenses fédérales, DFIC recommande au Comité de presser le gouvernement de :

- a) Continuer de surveiller les dépenses fédérales et d'encourager la limitation des dépenses.
- b) Respecter l'échéancier prévu pour la réduction de la dette.
- c) Réaffecter des fonds en vue d'accroître les investissements fédéraux dans des infrastructures qui stimuleront la croissance économique.

DFIC recommande que le ministère des Finances prévoie un examen officiel, détaillé et régulier du régime fiscal.

14 AVRIL 2008

Renseignements sur DFI Canada (www.feicanada.org)

Dirigeants financiers internationaux Canada (DFI Canada) est une association professionnelle intersectorielle de hauts dirigeants financiers qui compte onze sections régionales et quelque 2 100 membres auxquels elle offre du perfectionnement professionnel, des services de défense des intérêts ainsi que des conseils éclairés.

Le comité des enjeux et des politiques est l'un des deux comités nationaux formés par DFI Canada. Il réunit une quarantaine de premiers dirigeants financiers qui représentent les différents secteurs de l'économie canadienne. Ces dirigeants ont offert bénévolement leur temps, leur expérience et leurs connaissances pour étudier divers dossiers qui concernent les entreprises canadiennes et les organismes gouvernementaux et faire des recommandations. L'actuel comité est en mesure de traiter les questions suivantes : la gouvernance d'entreprise, les marchés de capitaux, les pensions, les contrôles internes, la reddition de comptes dans le secteur public ainsi que la politique fiscale et la compétitivité. Le comité cherche aussi à mieux sensibiliser la population aux enjeux qu'il étudie et à leur portée en éducation, et à contribuer durablement aux progrès dans ces domaines.

Michael Conway

Chef de la direction et président national
Dirigeants financiers internationaux Canada
Toronto, Ontario

Bill Hewitt

Président, CCEP, DFI Canada
Retired VP Investments, Sun Life
Toronto, Ontario

Peter Ballachey

Consultant
Ballachey Enterprises, Ltd.
Vancouver, Colombie-Britannique

Nigel Byers

Vice-président exécutif
Institut canadien des comptables agréés
Toronto, Ontario

Frank Kopitar

Vice-président, Fiscalité
Nexen Inc.
Calgary, Alberta

Timothy McGillicuddy

Vice-président, Fiscalité
Telus Corporation
Edmonton, Alberta

Darla Sycamore

Présidente
Sycamore Management Consultants
Toronto, Ontario

Barry Gorman

Président, Comité de la fiscalité, DFI Canada
Professeur de comptabilité, Univ. Saint-Mary's
Halifax, Nova Scotia

Louis O'Brien

Président, DIF Canada
DGA et président, Colis, Postes Canada
Ottawa, Ontario

Rod Butcher

Directeur des services de consultation
Brendan Moore Enterprises
Oakville, Ontario

Carl Gauvreau

Directeur des finances
Fonds de revenu Hartco
Longueuil, Quebec

Lawrence Kryzanowski

Chaire de recherche de l'Université Concordia
Université Concordia
Montreal, Quebec

Grant Smith

Directeur principal, Conseils sur les transactions
Fiscalité, Ernst & Young
Ottawa, Ontario

Laurie Tugman

Président et chef de la direction
Marsulex Inc.
North York, Ontario